**CAHIER DES CHARGES**

**Interface du système**

Le système de gestion d’inventaire de boissons permettra aux différents utilisateurs les actions suivantes :

**L’Association Étudiante de Polytechnique (administrateur)**

- créer des comptes client

- créer des produits

- faire des rabais où donner des crédits aux clients

**Commis à l’accueil**

- commander des produits

- transmettre des factures

**Commis au service**

- mettre à jour l’inventaire

Les 3 types d’utilisateurs devront avoir des codes d’accès respectifs et les droits qui correspondent à leurs activités. Un nouveau compte d’utilisateur doit pouvoir être créé par l’AEP (i.e.:VP bière du Pub) L’administrateur est omnipotent, il peut donc effectuer toutes les actions.

**Description des actions**

**Créer des comptes client**

L’administrateur aura la possibilité d’ajouter autant de clients que nécessaire et de décider de la disponibilité et du prix des produits pour ce dernier en fonction de ses activités. Des modifications à chacun des comptes clients devront être possibles en tout temps. Nous envisageons de pouvoir former des groupes pour facilité l’assignation de produits selon le type de clients.

**Créer des produits**

L’administrateur aura la possibilité de créer autant de produits qu’il est nécessaire. L’administrateur pourra lui assigné différents prix soit le ‘cost’, le prix ‘suggéré’ et un prix ‘affiché’ qui inclut les taxes. L’administrateur sera aussi dans l’obligation d’assigner un prix des vides (soit cannette ou bouteille) associé au produit qui correspondra à la consigne des vides établie pour les produits commandés. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, la disponibilité des produits dépendra du type de client.

**Commander des produits**

Par l’intermédiaire du commis à l’accueil, les étudiants de chacun des comités auront la possibilité de faire des commandes de boissons. Dans le compte client, il n’apparaîtra que le prix ‘affiché’. À chaque caisse commandée s’ajoutera automatiquement un produit nommé ‘vides’ pour charger les vides au client. Le statut du produit à l’inventaire sera a ce moment ‘en commande’ sans être soustrait à l’inventaire.

**Transmettre des factures**

Une facture devra être transmise au client et au commis comptable à chaque commande émise par le commis à l’accueil. Sur cette facture figurera : les noms, les quantités et les prix de chaque item commandé de manière claire ainsi que la somme due.

**Mettre à jour l’inventaire**

Le commis au service devra pouvoir modifier l’inventaire des produits entreposés par l’AEP. Cet inventaire sera composé des produits créés par l’administrateur. Il assignera donc une quantité à chaque produit et pourra soustraire de l’inventaire les produits ‘en commande’ une fois qu’il les aura livrés aux comités.

**Faire des rabais ou du crédit aux clients**

L’administrateur aura la liberté de faire un crédit ou un rabais sur une commande d’un client. Ce crédit devra figurer lors de la facturation.

**Gestion**

Le contenu du système sera configurable par l’administrateur. Ce système dans son ensemble pourra être géré par quelqu’un qui n’a aucune expérience en conception de logiciel. La modification du contenu de la base de données pourra se faire directement au travers de l’interface de gestion par l’administrateur du système.

L’accès aux sections privées de gestion sera restreint aux personnes autorisées par un système d’authentification. Toutefois, il n’y aura qu’un seul compte administrateur.